

Communiqué de presse

17 juin 2025

Remplacements dans les écoles privées : pas de discrimination public-privé annonce le gouvernement

Le député Didier Le Gac a interpellé, ce mardi dans l'hémicycle, la ministre de l'Éducation nationale sur la suspension quasi totale des remplacements d'enseignants absents dans l'enseignement privé breton, depuis les vacances de printemps.

On se souvient ainsi du mail (!) expédié le 25 avril par le rectorat à tous les établissements du réseau privé sous contrat leur annonçant le non-remplacement des enseignants absents pour des raisons de dépassement budgétaire.

Ainsi à Quimper, trois enseignants venus remplacer leurs collègues malades s'étaient même vus intimer de faire demi-tour et de ne pas venir faire cours.

Alors qu'en Bretagne, l'enseignement privé sous contrat concerne 250 000 élèves (soit 40 % des effectifs), ce gel des remplacements perturbe fortement les cours, y compris pour des classes préparant le baccalauréat.

Face à cette situation inédite qui inquiète fortement les établissements, les familles et les élus locaux, le député rappelle que l'éducation est une priorité nationale inscrite dans la loi.

C'est pourquoi, il a demandé des moyens concrets pour garantir, dès la rentrée 2025, la continuité pédagogique pour tous les élèves, dans tous les établissements.

Dans sa réponse, la Ministre au banc a précisé que cette situation n'était pas propre à la Bretagne et qu'il n'existait pas de discrimination entre public et privé. Elle a également annoncé que le gouvernement allait étudier les moyens à prendre afin que l'académie de Rennes ne rencontre pas les mêmes problèmes de non-remplacement pour l'année scolaire 2025-2026.

Le député a déclaré prendre acte des mesures rectificatrices annoncées pour la rentrée prochaine et veillera scrupuleusement à leur mise en œuvre effective.

Vidéo de la question du député et de la réponse de la Ministre :
https://www.youtube.com/watch?v=A0pi1sb_3Ts

Contact Didier Le Gac : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan